Texte détérioré

Commentaires et Nouvelles

Triple deuil pour les Ursulines des Trois-Rivières.—Trois des plus anciennes religieuses de la communauté meurent à quelques jours d'intervalle; la R. M. Marie de l'Annonciation, 85 ans; la R. M. Ste-Angèle, 70 ans et la R. M. St-Joseph, 73 ans.

Deuil pour le collège du S.-C. à Victoriaville.—Le cher frère Onésime, des Frères du Sacré-Cœur, né Omer René de Cotret, depuis plusieurs années professeur de chant et de musique au collège du Sacré-Cœur, à Victoriaville, est décédé à Québec, à l'âge de 43 ans. Les funérailles eurent lieu à Arthabaska.

19e centenaire.—Le 19e centenaire de l'institution de l'Eucharistie et du sacerdoce catholique sera célébré dans le monde entier les 15, 18 et 29 mars.

Ces cérémonies seront le couronnement de l'Année sainte.

Le Pape descendra, le 15 mars, dans la basilique Vaticane, où il participera à l'heure d'adoration et d'action de grâces pour l'institution du sacerdoce.

D'autre part, le 22 mars, le Pape descendra de nouveau dans la basilique, pour participer à l'heure d'adoration en remerciement de l'institution de l'Eucharistie. Cette deuxième cérémonie sera publique.

Une messe au Vatican le 28.—"Un vrai prince chrétien", a déclaré le Pape Pie XI en parlant de feu Albert Ier, de Belgique.

S'adressant à une réunion de cardinaux, le Saint-Père dit qu'il avait prié et célébré une messe pour le roi Albert, pour qui il avait une profonde affection, et il recommanda aux Princes de l'Eglise de faire de même.

Le 28 février, une messe de requiem sera célébrée pour le repos de l'âme du Roi des Belges en la chapelle Sixtine, et le Pape y assistera.

Mort tragique de neuf étudiants de Dartmouth.—Neuf étudiants de Darmouth N.-H., ont trouvé la mort par le monoxyde de carbone, dans le Theta Chi Fraternity House. Le bris d'un tuyau de fournaise dans le rez-de-chaussée de cet édifice de trois étages transforma en maison de la mort cette construction. Les morts étaient âgés de 20 et 21 ans.

Un ouvrier a été enseveli par un éboulis.—M. A. Sylvain, 35 ans, père de 5 enfants, de Montréal, était à remplir un canal d'égouts en face de la prison commune, Boulevard Gouin, lorsqu'un éboulis se produisit. La victime se trouvant sur le bord de la tranchée, qui, à certains endroits atteint 20 pieds de profondeur, glissa avec la terre tombant dans le canal à moitié rempli.

Feu Gilbert Gaudet. M. Gilbert Gaudet, C.R., éminent avocat et ancien procureur-général de l'Ile-du-Prince-Edouard, est décédé à Charlottetown, à l'âge de 66 ans.

Incendie à Château-Richer.—La propriété de M. Victor Gravel, du village de Château Richer, a été réduite en cendres. Les dommages se chiffrent à environ $5,000.00.

Fruits et légumes.—211 wagons de fruits et légumes ont été reçus à Montréal durant la semaine finissant jeudi le 22 courant: il en était entré 206 wagons la semaine précédente. Ces wagons étaient assortis comme suit: 23 de pommes; 80 pommes de terre; 3 d'oignons; 13 de fruits divers, 44 de légumes assortis; 5 de bananes et 43 de fruits tropicaux.

* * *

Rail et Camion.—La Société générale des éleveurs de la province de Québec, à son congrès de la semaine dernière, a amené cette question brûlante d'intérêt devant un auditoire composé de l'élite de nos cultivateurs, où, nous en parlons ailleurs, la voix professionnelle a eu le plancher plus souvent que la voix technique et officielle.

Une résolution présentée par M. Victor Sylvestre, de Saint-Hyacinthe, à l'effet que la Société des Eleveurs de Québec prie les autorités compétentes de prohiber l'usage des camions sur nos routes du 15 novembre au 15 de mai, a soulevé une discussion fort intéressante nous montrant les deux côtés de la médaille sur ce problème qui a déjà fait l'objet d'une courte polémique dans ce journal à l'automne 1932.

Le proposeur de cette résolution ne cache pas que le camion est la ruine de nos chemins de fer. Ceux-ci, cependant, cons-

(Suite à la deuxième colonne)

Mise en garde aux cultivateurs

Distribution d'une circulaire recommandant l'ensemencement de Tubepas pour détruire la bête à patates

UNE EXPLOITATION

Très souvent une simple constatation accidentelle, dont les mérites potentiels ne sont pas encore démontrés par la science, devient entre les mains d'individus habiles un excellent moyen d'exploiter la crédulité publique. Actuellement, une manœuvre de ce genre est en voie de réalisation parmi la classe agricole de la province de Québec. Le mouvement n'a pas encore pris une trop grande extension, mais il importe de l'écraser dans l'œuf.

Il s'agit, dans la circonstance, d'une plante qui aurait la propriété de faire mourir la doryphore, ou la bête à patates si l'on préfère, ce qui éliminerait l'emploi de tout insecticide. Les producteurs n'auraient qu'à semer cette plante-panacée à travers leurs champs de pommes de terre, et la doryphore irait d'elle-même chercher la mort sur les feuilles de la plante mortelle. Ce n'est pas malin!

Il n'y a pas très longtemps, des journaux agricoles relataient une curieuse observation faite par l'abbé Colas, curé de Saint-Maxens, France. Ce brave pasteur constata, un jour, que les bêtes à patates délaissaient les pommes de terre pour les pétunias poussés par hasard dans son jardin, et que les insectes mouraient après avoir mangé les feuilles de cette plante.

Bien que faite de bonne foi, assurément, cette constatation n'en restait pas moins accidentelle, et personne, tant en France qu'en Amérique, ne voulut voir là une découverte propre à révolutionner les procédés jusqu'à ce jour employés pour détruire la doryphore. Depuis des années et des années, nous cultivons la pomme de terre chez nous, en même temps que le pétunia—communément appelé Saint-Joseph-fleurit dans nos parterres, et jusqu'ici personne n'a constaté que les feuilles de pétunia aient la vertu de remplacer l'arséniate de chaux ou le vert-de Paris.

Prié d'exprimer son opinion au sujet de la découverte de l'abbé Colas, M. Georges Maheux, entomologiste provincial, a déclaré:—"Je veux bien respecter l'opinion de ce pasteur français, mais je suis obligé de reconnaître que sa constatation n'est, jusqu'à date du moins, établie sur aucune base scientifique. Il vaut mieux la laisser dans le tiroir aux curiosités jusqu'à ce que les stations expérimentales de France en aient fait l'épreuve et tiré leurs conclusions.

"Cependant, des individus par trop entreprenants de notre province n'ont pas voulu attendre le résultat des recherches des hommes de science, et ils ont voulu profiter sans retard de l'occasion pour faire un bénéfice en incitant nos cultivateurs à semer dans leurs champs, dès le printemps prochain, la plante "qui tue les bêtes à patates".

"Nous avons devant nous une circulaire à cet effet. Ce document a été distribué récemment dans une paroisse des environs de Montréal, où la culture de la pomme de terre se pratique sur une assez grande échelle. L'auteur de la circulaire en question vante les propriétés non plus du pétunia, mais du **Tubepas**, dans la lutte contre les doryphores. Le Tubepas est assurément une plante merveilleuse, miraculeuse, car les botanistes eux-mêmes n'en ont jamais entendu parler. Evidemment, la circulaire se termine par une invitation à acheter immédiatement des semences de cette plante-panacée, et déjà tout un commerce est organisé.

"Le ministre de l'Agriculture, l'honorable Adélard Godbout, dans son souci d'éliminer les méthodes empiriques et de voir l'Agriculture progresser chez nous suivant les directives de la science agricole, désire mettre les cultivateurs en garde contre pareille exploitation de la crédulité publique, et il espère que nos producteurs auront le bon sens de ne pas se laisser prendre à ce piège. Qu'ils demeurent convaincus que le Tubepas ne remplacera pas de sitôt les insecticides connus qui ont fait leurs preuves et démontré leur efficacité. D'autre part, nos terres sont suffisamment pourvues de mauvaises herbes pour que l'on ne se permette pas, de plein gré, d'en introduire de nouvelles.

"Au prix qu'obtient actuellement la pomme de terre" conclut M. Maheux", nous ne voyons pas quel avantage les cultivateurs trouveraient à augmenter le coût de production par l'achat de graines dont on ignore encore si elles seront utiles ou nuisibles. Que l'on reste donc sourd à ces sollicitations par trop intéressées. Nos cultivateurs peuvent être assurés que le jour où ceux qui se livrent aux recherches scientifiques auront trouvé des moyens plus efficaces pour protéger nos champs de patates, le ministère de l'Agriculture s'empressera de leur en recommander l'emploi judicieux. En attendant ce jour, que nos gens s'épargnent les embarras, sinon les désastres qui découlent souvent de prétendues expériences auxquelles on se livre inconsidérément."

Station Expérimentale Ste-Anne de la Pocatière, Qué.

Lettre hebdomadaire aux Cultivateurs

LE BON JOURNAL DU CULTIVATEUR

Tout comme l'homme d'affaires, le cultivateur doit regarder son journal comme un moyen d'obtenir des renseignements en rapport avec sa propre sphère d'activité, c'est-à-dire sur les choses de la ferme. Pour être convenable cette revue devrait avant tout fournir les informations suivantes:

Publier des articles sur la production des récoltes, l'administration des animaux et la revue des marchés.

Reproduire les résultats d'expériences conduites aux Fermes Expérimentales et autres Institutions Agricoles.

Analyser les questions économique et semi-politiques touchant au bien-être de l'agriculture et supporter les mouvements d'éducation rurale.

Donner dans les colonnes d'annonces les adresses de fabricants ou vendeurs d'articles essentiels dont chaque ferme doit être munie.

Posséder une page féminine où sont étudiés les arts domestiques, l'enseignement ménager et l'entretien du foyer.

S'occuper aussi de la partie esthétique de la vie agricole en publiant des poésies, de la musique et de courtes histoires récréatives afin d'intéresser tous les enfants et entraîner les plus jeunes à la lecture.

Il n'est pas un seul cultivateur qui doive se passer d'une bonne revue agricole, puisqu'elle fournira mille et une choses essentielles à l'administration intelligente de sa ferme.

L'ACHAT DES GRAINS DE SEMENCE

Trop de cultivateurs malheureusement emploient encore de la mauvaise semence, parce que l'on n'apprécie pas la juste portée d'une telle action. Plusieurs n'ont pas assez de connaissances sur la classification des grains et sur l'adaptation des diverses variétés quand d'autres craignent de débourser trop d'argent.

Toujours l'on récolte ce que l'on a semée et sur nombre de fermes l'on produit encore du grain et du foin de qualité inférieure infestés de mauvaises herbes. Qui veut, peut y remédier en fournissant à son agronome des détails sur ce qu'il désire obtenir. De plus, si la semence doit être achetée, il ne faut pas trop tarder à envoyer sa commande car l'on court le risque d'être un dernier servi. Celui qui a du bon grain y gagnerait beaucoup à le cribler soigneusement.

Cultivateurs, c'est une chose à réfléchir et à régler avantageusement, avant que le printemps survienne, alors qu'il y a tant d'autres choses à faire!

L'INVENTAIRE DES FOURRAGES

A cette époque de l'année, nombre de cultivateurs aimeraient savoir combien de tonnes de foin ou minots de grains, il leur reste exactement pour compléter l'hivernement des animaux.

Le nombre de tonnes de foin s'obtient en multipliant en pieds la longueur par la largeur et par la hauteur du monceau (tasserie) de foin ensuite en divisant cette somme par 500.

Le nombre de minots de grains s'obtient en multipliant en pieds la longueur par la largeur et par la hauteur moyenne du carré de grain. Cette somme sera ensuite multipliée par 25 et divisée par 32.

Commentaires et Nouvelles

truits pour le public, aujourd'hui entretenus et aidés par les deniers publics, constituent une lourde charge sur les épaules des habitants de ce pays, et l'on ne doit pas ignorer que l'agriculteur, bon gré ou mal gré, paie sa part directement ou indirectement des impôts que suscitent les déficits énormes enregistrés chaque semaine par nos réseaux ferroviaires.

Cependant c'est utopie de croire, comme le prétendent certains citoyens—M. Sylvestre rapporte alors une opinion exprimée à une réunion d'hommes d'affaires de Montréal tenue récemment—que dans un pays comme le nôtre on puisse se passer de chemins de fer. S'il est vrai que depuis trois ou quatre années, nous avons eu des hivers plutôt cléments, celui que nous avons en 1933-34 est venu nous prouver que les fameuses influences du "gulf stream" n'ont pas réussi à déménager le bonhomme hiver en Californie et que nous ne pouvons compter définitivement remplacer ici le rail par le camion.

M. Sylvestre insère de plus dans sa résolution qu'une telle mesure aurait pour résultat non seulement d'aider à nos chemins de fer à subir moins fortement la concurrence du camionnage, mais que le trafic hippomobile serait plus favorisé, que les chevaux seraient utilisés davantage, d'où meilleur marché pour l'écoulement de notre grain et notre foin sans compter, ajoute le proposeur, que les chemins de fer, à cause de cette concurrence ruineuse des camions, se sont vus dans l'obligation de canceller plusieurs trains et cesser complètement le service sur certains embranchements, ce qui est grandement nuisible aux intérêts des cultivateurs.

Voilà pour un côté de la médaille.

C'est M. Frank Byrne qui s'est chargé de jouer face. Le président est d'avis que depuis la guerre, les compagnies de chemin de fer n'ont rien, absolument rien voulu faire pour aider la classe agricole à traverser la crise en réduisant raisonnablement les taux de fret et de passage, leur irréductible attitude, pourrait-on dire, a incité les cultivateurs à faire usage du camion sur une plus grande échelle.

M. Frank Byrne ne veut pas s'opposer au principe de la résolution, mais il est d'avis qu'elle soit présentée en insistant sur une réduction des taux de fret et de passage d'abord. L'assemblée a convenu que la résolution devait être amendée en ce sens.

Pour ce que nous connaissons de la question, nous pouvons dire que les camions se font une concurrence telle, entre eux d'abord, que nous ne croyons pas qu'ils puissent résister bien longtemps à faire le charroyage au taux qu'ils chargent présentement. Nous en connaissons qui n'auront pas encore payé leurs camions lorsque ceux-ci seront usés et hors de service.

D'autre part, est-ce que nous exigeons des individus ou des compagnies qui font le transport des marchandises par camions, les mêmes garanties que les chemins de fer ou les compagnies de messagerie sont obligés de donner au public? Voilà un autre aspect de la question qu'il serait bon de considérer.

Nous croyons cependant que si les chemins de fer offraient des taux réduits aux cultivateurs cela contribuerait à augmenter le trafic ferroviaire. Nous avons toujours entendu répéter que le gros débit fait le profit. Il vaut mieux faire rapporter trois fois 3% à un capital qu'une seule fois 6%.

Il est bon que la question ait été amenée devant cette assemblée. C'est la première fois qu'un groupe de cultivateurs aussi important et aussi représentatif des intérêts agricoles ait soulevé cette importante question. L'acte qui vient d'être posé par la Société Générale des Eleveurs marquera peut-être le point de départ d'un mouvement sérieux qui pourrait amener nos compagnies de chemin de fer à mettre un peu d'eau dans leur vin.

Comme résultat immédiat de cette discussion, le secrétaire de la S. Générale des Eleveurs a été autorisé d'intervenir auprès des autorités des chemins de fer, pour qu'à l'avenir les cultivateurs qui viennent en congrès à Québec obtiennent une réduction sur le prix du passage.

Lors de l'assemblée générale de la Coopérative Fédérée, il est à notre connaissance que semblable demande a été formulée. La chose se pratique déjà à l'occasion de réunions semblables et nous croyons que les éleveurs aussi bien que les délégués des Coopératives pourront facilement obtenir le même traitement.

(Suite à la page 85)

Société des éleveur de chevaux canadiens

(Suite de la page 82)

M. Adrien Morin constate par l'anim tion de la discussion que l'élevage du ch val es à la hausse dans la province de Qu bec, il s'en réjouit, et cela est de bon a gure pour l'avenir.

"Lorsque j'étais secrétaire de vot société, nous recevions beaucoup de d mandes pour des chevaux, mais il no était impossible de répondre à ces dema des, nous n'avions pas de chevaux. Avec mouvement qui se dessine en faveur bon [illegible] d'utilité générale depuis crise, [illegible] d'étonnant qu'il y ait recrud cence dans ce domaine.

Je suis d'avis que le nombre de bonn juments d'élevage pur sang ou de dem sang devraient être enrôlées, soit qu'el soient ajoutées aux clubs en vigueur ou q l'on forme un groupement d'éleveurs sp cial.

"Il est un fait, c'est que nous manquo de chevaux. Avec un bon nombre de ments pratiquement pures, accouplées à d étalons de race, le fruit de ces accoup ments nous donnerait de bons cheva demi-sang qui seraient enregistrés com tels.". Il faudrait cinq générations de élevage avant d'avoir des sujets éligib aux annales nationales.

M. Victor Sylvestre ajoute quelqu explications sur l'opportunité qu'il y a d dopter ce projet, que l'assemblée ado sauf les membres du Syndicat des éleve de Montmagny qui restent dissidents.

Ce projet sera donc soumis au Dépar ment provincial, pour être approuvé. Il à no[illegible]que les éleveurs ont convenu ce s[illegible]a Société même qui prenne l'i tiative de mouvement.

Si le projet est mis à exécution, McVannel des Annales Nationales Ottawa, conseille aux cultivateurs entreront dans le mouvement de tenir record exact de cet élevage et de faire i crire les sujets aux Annales Nations pour que ce bureau aient tous les reco nécessaires si plus tard des chevaux viennent éligibles à l'enregistrement ré lier.

Les directeurs élus pour l'année 19 sont: MM. Victor Sylvestre, St-Hyacin Alex. Fouraier, Montmagny, Luc Lap te, Montmagny, Ans. Cabana, St-C bert, A. Fréchette, Berthier, Jos. Héb Nicolet, Az. Lavallée, St-Norbert, A. gneau, N.V., Trois-Rivières, A. Va Berthier; J.-A. Ste-Marie, Ste-Anne-d Pocatière et Ernest Sylvestre, St-Hya the.

Les officiers élus sont: M. Victor vestre, président; M. J.-A. Ste-Ma v.-prés. et Andréa St-Pierre, secrétair

MM. Jos. Couture, Loretteville e Dr. J.-A. Vigneau, M.V. feront parti l'exécutif.

Le[illegible]mbres ont élu présidents h raire[illegible]vie MM. Arsène Denis et Thouin, avec Jos. Deland, Lacadie, l'était déjà, en reconnaissance de leur état de service comme membres, d teurs et officiers de la Société des veurs de Bovins Canadiens.

C'est M. Victor Sylvestre qui a p dé l'assemblée annuelle.

ASSEMBLÉE DU SYNDIC DES ÉLEVEURS

Le Syndicat des Eleveurs du distri Québec a tenu son assemblée annuel 20 courant après-midi sous la présid de M. Frank Byrne qui a été réélu pou nouveau terme à la présidence de ce g pement.

Les directeurs ont tous été réélus M. Adé ard Cloutier de Château-Ri qui remplace, au bureau de direction père, feu M. Jos. Cloutier décédé au c de l'année.

M. l'abbé Saindon directeur de l'E Moy[illegible] d'Agriculture de Rimouski, élu [illegible]teur en remplacement du M. L. Lebel, malade actuellement.

Le Syndicat étudie les plans d'un cours d'exploitation rationnelle des peaux entre les membres. Un co formé du président, du secrétaire e plusieurs éleveurs et agronomes régio étudie le plan qui sera proposé, ains le système sur lequel l'échelle de poin devra être fixée.

Les officiers ont été chargés de dema aux autorités municipales de Québe tenue d'une exposition régionale à tomne.

On priera également les gouvernem fédéral et provincial d'accorder les o à cette exposition.

Les éleveurs ont désigné les juges

(Suite à la page 85)